

Article 7 : Politique d'annulation des retraites, séjours de bien-être, formations et initiations

1. Annulation par le client

- 30 jours ou plus avant le début de la prestation : le client peut demander un remboursement intégral.
- Entre 15 et 29 jours avant le début de la prestation : des frais d'annulation de 100 € seront retenus.
- Entre 3 et 14 jours avant le début de la prestation : 50 % du montant total de la prestation seront retenus.
- Moins de 72 heures avant le début de la prestation, le jour prévu ou en cas de non-présentation : aucun remboursement ne sera effectué.

2. Report de la prestation

En cas d'annulation entre 3 et 14 jours avant le début de la prestation, le client peut demander un report à une autre date. Celui-ci reste soumis aux disponibilités de YAOR et à son accord.

3. Départ anticipé

Si le client décide d'interrompre la prestation après son commencement, aucun remboursement ne sera accordé pour les services non utilisés.

4. Modalités de remboursement

Toute demande d'annulation doit être adressée par e-mail à contact@yaor-shiatsuyoga.com. La date de réception de l'e-mail détermine le délai d'annulation applicable.

Le remboursement éventuel sera effectué dans un délai de 14 jours à compter de la réception de la demande, déduction faite de frais administratifs forfaitaires de 20 €, sous réserve des dispositions légales applicables et des délais de traitement du prestataire de paiement.

Article 8 : Politique d'annulation Stages (hors stage d'une journée)

Tout stage annulé 3 semaines avant ledit stage, le client pourra en demander le remboursement

Le remboursement sera effectué 10 jours après la demande envoyée à l'adresse e-mail contact@yaor-shiatsuyoga.com avec une déduction forfaitaire de 50 euros sur le montant initial du stage.

- Annulation jusqu'à 14 jours avant les dates du stage : déduction forfaitaire de 70 euros
- Annulation après les 14 jours : déduction forfaitaire de 100 euros.

Article 9 : Responsabilités du client

Lors des stages et Retraites, il est possible de réserver un hébergement sur les lieux. Le client s'engage à respecter les lieux et espaces mis à sa disposition.

En cas de dégradation, les frais attenants à la réparation des dégâts seront entièrement à la charge dudit client et de sa responsabilité sur présentation d'un devis et/ou facture.